Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230530-DE00032_05_23-DE

Membres En exercice :	23
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

DE000032.05-2023
République Française
***Département* de l'Isère**

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 30 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO
Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à M. SANDRIN), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)
Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sylvain LONGUET.

Mme Alexia Farge a été élue secrétaire de séance

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION D 517 - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisations de la Départementale 517,

Compte tenu de la consultation liée à ces travaux et le choix de retenir la Société SPIE, mieux disante,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police :

- Travaux de sécurisation de la D 517 pour un montant estimatif de 79 165.50€ HT, soit une subvention de 39 582.75€ de 50%, et un autofinancement prévisionnel de 39 582 .75€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Travaux de sécurisation de la D 517 pour un montant estimatif de 79 165.50€ HT, soit une subvention de 39 582.75€ de 50%, et un autofinancement prévisionnel de 39 582 .75€ HT.

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé au Conseil Départemental

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

MAIRIE de ARANDON-PASSINS 38510